

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session extraordinaire concernant l'adoption du budget du 22 décembre 2014.

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session extraordinaire de 22 décembre 2014.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL :

Aucun suivi.

03-01-2015 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

André Hallé & Fils (rép. souffleuse patinoire)	17,04 \$
Atelier de soudure Gilles Roy (entr. véhicule.)	124,17 \$
Carquest Pièces d'auto (pièces et acc., petits outils)	28,64 \$
Centre du Camion J.L (entr. véhicule et mach., inspection SAAQ)	585,84 \$
Club de motoneige Vallée de la Matapédia (commandite carte de sentier)	100,00 \$
Denis Pinard (DVD Gestion patrimoniale)	90,91 \$
Dicom (frais de cueillette)	4,73 \$
Donald Raymond (resp. chien juillet - décembre)	300,00 \$
Ébénisterie M.L. Potvin (dénéigement de la patinoire)	40,24 \$
Électricité Garon (fil pour téléphonie IP, ampoule)	208,59 \$
Équipement Sigma (entr. mach., équip.)	248,12 \$
Exploitation Jaffa inc (cueillette déc.)	947,08 \$
Fédération québécoise des municipalités (frais de cueillette)	28,10 \$
Garage Carol Potvin (entr. véhicule et mach.)	82,34 \$
Garage Coop d'Albertville (essence, kleenex)	218,64 \$
Groupe Ultima (assurance)	94,00 \$
Journal du Brick à Brack (pub. Vœux de Noël)	114,98 \$
<i>Hydro Québec (électricité)</i>	295,66 \$
Lamarre Gaz industriel inc. (oxygène)	68,70 \$
La Matapédienne (patinoire, pièces et acc, diesel, entr. mach.)	4 085,14 \$
Les Éditions juridiques FD (renouv. MAJ)	65,54 \$
Les Industries Leblanc (pieux patinoire)	5 168,13 \$
Lorraine Harvey (entretien mensuel, loc. salle)	190,00 \$
Luc Thériault (peignes)	230,00 \$
Mallette (reddition compte tecq)	862,31 \$

Maurice Bélanger Paysagiste (plan d'aménagement)	344,93 \$
Mécano Mobile RL (entr. mach., huile hyd.)	62,19 \$
MRC de La Matapédia (drapeau MRC, hon. et équip. Téléphonie IP, MAJ)	2 009,12 \$
Municipalité de St-Cléophas (publication dépôt rôle)	36,87 \$
Remise employeur fédéral et provincial (décembre)	3 128,87 \$
Ressource naturelle et faune (mutation)	4,00 \$
Rona (patinoire)	24,71 \$
Services Kopilab (papier, contrat service)	467,42 \$
SAAQ (<i>déremisage</i>)	627,91 \$
Signel Services (panneau stationnement hand., livraison)	59,40 \$
Telus	227,14 \$
Yves Thériault (téléphone cell.)	425,00 \$
Xavier Sénéchal (plan terrain multifamiliale)	150,00 \$
TOTAL DES COMPTES	21 766,46 \$

Je soussignée, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

04-01-2015 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

05-01-2015 : DEMANDE DE DONS

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'accepter et de payer la demande de don suivante:

Moisson Vallée Matapédia	25\$
--------------------------	------

Et de refuser la demande de don suivante :

La Fondation des Sourds du Québec

06-01-2015 : RÈGLEMENT #2015-01 – RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS(ES)

Ce point est reporté à une prochaine réunion

07-01-2015 : RECONDUCTION POUR LE PAIEMENT DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements des comptes incompressibles selon leur date d'échéance, et ce, tout au long de l'année.

Les principaux comptes incompressibles sont les suivants :

- Mallette, Comptable
- Hydro-Québec
- Telus
- Salaire des employés et des élus
- Quote-part de la M.R.C.
- Retenues à la source provinciale et fédérale
- CSST

08-01-2015 : ADOPTION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX POUR LE PROGRAMME TECQ 2014-2018

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire, de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

09-01-2015 : APPEL D'OFFRE – ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT NEUF

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'un camion de déneigement neuf;

CONSIDÉRANT que le camion servant au déneigement ne doit pas avoir plus de 20 ans d'âge;

CONSIDÉRANT qu'un devis a été conçu;

Par conséquent, il est proposé par M. Gilles Demeules, secondé par M. Roger Durette et résolu unanimement de lancer un appel d'offres sur le site du SE@O pour l'acquisition d'un camion de déneigement neuf. L'appel d'offre se fera sur la période du 14 au 29 janvier et l'ouverture des soumissions se fera le 29 janvier à 16h00.

10-01-2015 : CHANGEMENT DE DATE DE SÉANCE DU CONSEIL

Étant donné que le lundi 6 avril 2015 est un congé férié, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de changer la date au calendrier des séances du conseil pour le lundi 13 avril 2015.

Qu'un avis public du présent changement soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité

11-01-2015 : CONTRAT D'ENTRETIEN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par M. Gilles Demeules et résolu unanimement de renouveler le contrat d'entretien du centre communautaire, signé avec Mme Lorraine Harvey. Le contrat débute le 1^{er} janvier 2015 et se termine le 31 décembre 2015. La rémunération pour l'entretien mensuel sera de 30\$ et de 40\$ pour l'entretien bimensuel soit du mois de novembre au mois d'avril. Lors d'une location de salle, la rémunération sera de 60\$.

12-01-2015 : AUTORISATION UTILISATION DES ROUTES – GRANDS PRIX CYCLISTE DE LA MATAPÉDIA

Considérant que le Grand Prix cycliste de La Matapédia doit se dérouler au mois d'août 2015:

Considérant que les courses se déroulant le dimanche, les cyclistes emprunteront les routes sur le territoire de la municipalité d'Albertville;

En conséquent, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'autoriser le Grand Prix cycliste de La Matapédia à utiliser les rue et routes suivantes :

- Route Matalik
- Rue Principale
- Rue St-Raphaël Nord
- Route du rang 5 Nord

13-01-2015 : ADHÉSION COALITION URGENCE RURALE

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que la Municipalité d'Alberville renouvelle son adhésion à la Coalition Urgence Rurale du Bas-Saint-Laurent au montant de 100\$.

14-01-2015 : PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été soulevées concernant :

- Peut-il y avoir du déneigement effectué par la municipalité dans le rang 2 (route des chalets);
- Les ADACE et les messes se tiendront à la salle de conférence, toutefois lors de décès, la cérémonie se tiendra à l'Église;
- Lumière de rue brûlée sur le coin du rang 2 (route des Chalets); sera-t-elle réparée;
- Concernant l'achat du camion neuf, est-ce que l'équipement de déneigement sera neuf aussi;

15-01-2015 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Roger Durette, secondé par M. Gilles Demeules et résolu unanimement de lever la séance à 20 h 40 min.

Martin Landry, Maire

Valérie Potvin, Directrice générale/secrétaire trésorière